

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience



**24 heures
minimum**
d'accompagnement



Lieu :
en présentiel ou
dématérialisé

Téléchargez le dossier de candidature sur notre site internet

Objectifs de la formation

Faire reconnaître des compétences professionnelles acquises par le biais de l'expérience, et ainsi d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre ou certification professionnelle sans passer par la formation initiale

Contenus de la formation

Suite à la validation du livret de recevabilité par la DRAJES

Phase 1 : Prise de contact avec l'accompagnateur

- Rendez-vous téléphonique ou visio conférence

Phase 2 : Cerner vos besoins

- Présenter le parcours d'accompagnement
- Construire et signer le contrat d'accompagnement
- Rendez-vous individuel de 2.5 heures

Phase 3 : Votre parcours de formation

- Déplier votre parcours de formation initiale et vos expériences professionnelles
- Relecture des documents par le formateur et renvoi par écrit des documents sur le parcours
- Rendez-vous individuel de 2h et entretien téléphonique si nécessaire

Phase 4 : Votre récit d'expérience

- Vous permettre de vous exprimer sur vos expériences passées, illustrant les compétences attendues au niveau du diplôme visé
 - Relecture des documents par le formateur et renvoi par écrit des documents sur le parcours
 - Rendez-vous individuel de 2.5h + entretien téléphonique si nécessaire

Phase 5 : Les acquis de l'expérience

- Vous accompagner à expliciter de manière concrète les différentes actions menées issues de vos expériences professionnelles
 - 6 descriptions complètes : 2 descriptions de situations pédagogiques (encadrement des publics), 2 descriptions de situations d'activités (techniques d'animation), 2 descriptions de menée de projet d'animation en lien avec le projet de la structure
 - Relecture des documents par le formateur et renvoi par écrit des documents sur les acquis de l'expérience
 - Rendez-vous individuel de 1.5 heure par description, soit 9h et un entretien téléphonique si nécessaire.

Phase 6 : Préparation à l'oral (optionnel)

- Si convocation ou sollicitation du candidat : rendez-vous individuel de 1 heure

Accompagnement post-certification

Vous accompagner à l'analyse des éléments manquants à votre dossier

- Relecture des documents par le formateur et renvoi par écrit des remarques
- Rendez-vous individuel de 1 heure (ou 2 heures si pas de convocation à l'oral)

À qui s'adresse la formation ?

Toute personne pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continu ou non).

Pré-requis

Pour pouvoir prétendre à un accompagnement VAE, vous devez tout d'abord faire valider le livret de recevabilité de VAE par la DRAJES (voir au bas de la page).

Durée et modalités d'organisation

L'accompagnement VAE proposé par Familles Rurales est de **24 heures minimum**. Il se déroule lors d'entretiens au siège de la Fédération Régionale à Angers ainsi que par des échanges de courriels ou des échanges téléphoniques.

PROCESSUS DE DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

Délais d'accès : 15 jours avant les sélections



Évaluation

Après analyse de votre livret «Analyse de l'expérience» par le jury (et un entretien éventuel –à la demande du candidat ou du jury), la DRAJES vous envoie un courrier vous indiquant soit :

- Une validation totale (avec envoi du diplôme)
- Une validation partielle
- Une décision de refus (aucune UC (unité capitalisable) validée).

En cas de validation totale :

- Le diplôme vous sera délivré quelques semaines après le jury

En cas de validation partielle :

- Les UC acquises le sont définitivement
- Pour obtenir les UC manquantes (et donc le diplôme) vous pouvez poursuivre la VAE ou entrer en formation

En cas de refus de validation :

- Vous pourrez représenter un nouveau dossier à un nouveau jury VAE

Lieux de la formation

- **en présentiel à la Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire**, 107 rue de Létanduère - 49000 Angers
- ou **dématérialisé**

Moyens et méthodes pédagogiques

La prestation d'accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier de VAE et, le cas échéant, pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE ainsi qu'à la mise en situation professionnelle.

La prestation comprend :

- une aide méthodologique auprès du candidat pour la rédaction du dossier
- un accompagnement et questionnement pour l'explicitation des pratiques professionnelles
- une relecture et analyse de certains écrits du bénéficiaire
- la formulation de recommandations
- un suivi personnalisé

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations ne sont pas accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accès.

Consulter la liste des principaux acteurs pour vous aider dans vos démarches : <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/>.

L'équipe pédagogique

Un.e accompagnateur.trice référent qui vous suivra tout au long de cette formation. Il.elle a été obligatoirement formé.e lors des formations DRAJES « accompagnateur VAE »

Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire

107 rue de Létanduère - 49000 Angers

02.41.25.38.60

www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org

fr.paysdelaloire@famillesrurales.org



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :
Actions de formation
Actions permettant de valider les acquis de l'expérience